

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

861 155

Objet

CREATION D'UN EMPLOI CON-
TRACTUEL DE GESTIONNAIRE DU
CAMPING MUNICIPAL.

DATE DE CONVOCATION

6 Décembre 1984

DATE D'AFFICHAGE

6 Décembre 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR : 26

CONTRE : 7

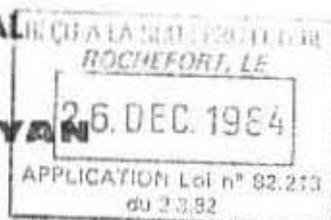
ABSTENTIONS :

arch
X

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE
le QUATORZE DECEMBRE

à 18 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, LE GUEIT, BENOIT, MOST, Mme LAFAYE, MM. DAUZIDOU, BUSSEREAU, Adjoint. Melle DEVIGNE, M. MARCONI, Mme GAUDIN, MM. BIROLLEAU, PAPEAU, BERNARD, Mme JEAN, M. ROUDOT, Mme CENAC, MM. LACOTTE, POTENNEC, LAPERCHE, GEOFFROY, THOMAS - Mmes DE GAYE, BUCHET, FONTAN, MM. BARBAT, MONNARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
Melle BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT
M. CANDAU par Mme BUCHET
M. COUNIL par M. LE GUEIT

Absents : MM.

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Monsieur le rapporteur expose à l'assemblée municipale qu'il y a lieu de créer un emploi contractuel pour le gestionnaire du Camping Municipal. En effet, aucun emploi de cette nature n'est prévu à la nomenclature du statut du personnel communal.

Compte-tenu des responsabilités et de la nature commerciale de cet équipement touristique, il est proposé de rémunérer le responsable du Camping Municipal selon l'échelle indiciaire suivante :

(Emploi de contractuel)

1er échelon	indice brut 328	durée 1 an
2ème échelon	indice brut 363	durée 1 an 6 mois
3ème échelon	indice brut 398	durée 1 an 6 mois
4ème échelon	indice brut 439	durée 1 an 6 mois
5ème échelon	indice brut 474	durée 2 ans
6ème échelon	indice brut 513	

Une prime pourrait être versée à cet agent en fonction des recettes perçues au Camping Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé de M. le rapporteur,

DECIDE :

- de créer au tableau des effectifs du personnel communal de la Ville de ROYAN, l'emploi spécifique de gestionnaire du Camping Municipal, à titre contractuel
- de fixer l'échelle indiciaire de cet emploi de l'indice brut 328 (1er échelon) à l'indice brut 513 (6ème et dernier échelon)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



[Handwritten signature]

Déposé à la Sous-Préfecture
de ROCHESORT le 26 DEC 1984
Application Loi N° 82213
du 2 Mars 1982

Certifié conforme 3 JAN 1985

Mairie de ROYAN, le _____

Le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint

[Handwritten signature]

